



**MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

“BÂTIR ENSEMBLE”

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal, tenue en présentiel, le 01 novembre 2021, à 19h10.

Sont présent(e)s : Madame Marie-Hélène Pilote, messieurs Christian Nadeau, Jean-François Mayrand, Serge A. Lavoie, Guy Boivin, René Hamelin, Alain Talbot, maire, Jacquelin Fraser, directeur-général secrétaire-trésorier et Lili Harbour, adjointe à la direction.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Alain Talbot, maire, souhaite la bienvenue à tout le monde, constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 19h10.

2021-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour il est proposé par monsieur Serge A. Lavoie, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation
4. Modification de la date de la séance régulière du mois de novembre 2021
5. Période de questions
6. Levée de la séance

À l'unanimité.

3. Assermentation

À titre de président d'élection, monsieur Jacquelin Fraser remet à monsieur René Hamelin sa feuille d'assermentation. Il lui demande de la lire à voix haute et de la signer. Monsieur René Hamelin est élu sans opposition au siège #4.

Voici la constitution du conseil municipal :

- Monsieur Alain Talbot, réélu sans opposition, maire
- Monsieur Guy Boivin, réélu sans opposition, conseiller au siège#1
- Monsieur Serge A. Lavoie, élu sans opposition, conseiller au siège #2

Monsieur Christian Nadeau, réélu sans opposition, conseiller au siège #3
Monsieur René Hamelin, élu sans opposition, conseiller au siège #4
Madame Marie-Hélène Pilote, élue sans opposition, conseillère au siège #5
Monsieur Jean-François Mayrand, élu sans opposition, conseiller au siège #6

2021-10-25-02 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE tous les élu(e)s ont été assermenté(e)s;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est complet et peut siéger;

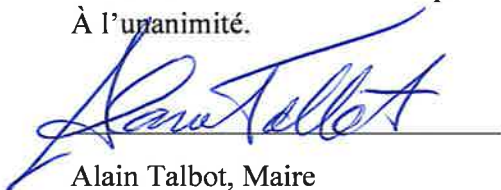
CONSIDÉRANT QU' il n'y aura pas d'élection le 07 novembre 2021;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Christian Nadeau et résolu d'avancer la séance régulière du conseil qui était prévue le lundi 15 novembre pour le lundi 08 novembre 2021, à 19h30, en présentiel.
À l'unanimité.

5. Période de questions
Aucune question n'est posée

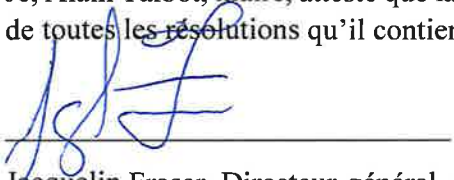
2021-11-01-02 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur René Hamelin et résolu de mettre fin à la réunion de la séance spéciale du lundi 01 novembre 2021 à 19h15.
À l'unanimité.



Alain Talbot, Maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du code municipal.



Jacquelin Fraser, Directeur-général, secrétaire-trésorier

Je, Jacquelin Fraser, directeur-général, secrétaire-trésorier, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 01 novembre 2021.